
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 3 novembre 2008 à 19 h
530, avenue Davaar à Outremont**

PRÉSENCES :

Mme Marie Cinq-Mars, Mairesse de l'arrondissement
M. Louis Moffatt, Conseiller du district de Claude-Ryan
Mme Ana Nunes, Conseillère du district de Jeanne-Sauvé
M. Claude B. Piquette, Conseiller du district de Joseph-Beaubien
Mme Marie Potvin, Conseillère du district de Robert-Bourassa

AUTRES PRÉSENCES :

M. Pierre Beaudet, Directeur de l'arrondissement
Mme Louise Cayer, Directrice du Service des loisirs et de la culture
M. Pierre A. Chapuis, Directeur du Service de l'aménagement urbain et du patrimoine
M. Daniel Fleury, Directeur du Service des travaux publics
Me Marie-France Paquet, Directrice du service des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs et secrétaire d'arrondissement

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse d'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 19 h 01. Elle procède ensuite à la lecture de l'invocation et passe en revue les points de l'ordre du jour.

10.01

CA08 16 0176

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Claude B. Piquette

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec le retrait des points 30.01 et 40.05 et l'ajout du point « Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement sur la procédure des séances du conseil »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.02

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La présidente invite les membres à poser des questions à la présidente de l'assemblée. La période débute à 19 h 20 et se termine à 20 h 05.

QUESTION	OBJET
Marc Vanier-Vincent	Dépôt d'une lettre sur le schéma de couverture de risques
Mary Soderstrom	Respect des règlements sur le bruit lors d'événements publics
Marie-France Turcotte	Dépôt d'une pétition de 13 pages appuyant la piste cyclable
Pierre Lacerte	<ul style="list-style-type: none">➤ Contraventions – voitures Communauto➤ Suivi sur question relative à M. Rosenberg➤ Détails sur 1030-1032 Saint-Viateur
M. Cordy	Impact négatif de la piste cyclable sur transport en commun
Laval Lavallée	Stationnement pour vélos à prévoir
Marc Dumont	Plans du 1420 Mont-Royal à mettre sur internet (non seulement à la bibliothèque)/ Projet de la cour de triage
Daniel Leblanc	<ul style="list-style-type: none">➤ Compétence sur le stationnement sur Côte-Sainte-Catherine➤ Conclusions de Dessau Soprin sur les entrées et sorties sur Côte-Sainte-Catherine
Dennis Trudeau	Demande de moratoire sur la piste comme sur les lignes de marquage/ Imprécision des études
Roland Brisson	<ul style="list-style-type: none">➤ Tolérance de stationnement sur Durocher à cause des travaux sur Bernard➤ Déneigement sur Durocher➤ Fêtes de la communauté hassidique➤ Impression de coupons de stationnement Montréal
Marc Godin	Gouvernance et reddition du compte dans le dossier de la piste cyclable. / Vote sur la piste cyclable

CA08 16 0177

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT TENUE LE 6 OCTOBRE 2008

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Ana Nunes

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2008, tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.04

CA08 16 0178

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT TENUE LE 21 OCTOBRE 2008

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Marie Potvin

D'approuver le procès-verbal de la séance spéciale du 21 octobre 2008, tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.05

CA08 16 0179

APPROUVER LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL ET L'ORGANISME LA MAISON DES JEUNES L'ESPACE-TEMPS (MAISON DES JEUNES D'OUTREMONT), ET LUI OCTROYER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 6 095 \$ POUR L'EMBAUCHE D'UN TRAVAILLEUR DE RUE

Il est proposé par Claude B. Piquette

appuyé par Louis Moffatt

D'appuyer le projet de reconduction d'un travailleur de rue préparé par la Maison des jeunes d'Outremont dans le cadre du Programme d'intervention de milieu 12-30 ans pour l'année 2008-2009;

D'approuver la convention entre la Maison des jeunes et la Ville de Montréal et l'octroi de la contribution financière de 6 095 \$;

D'imputer les dépenses comme suit :

Le numéro d'imputation budgétaire pour la contribution Ville - Direction de la diversité sociale (5 000 \$) :
2101-0010000-101272-05803-61900-016491-0000-000000-000000-000000-000000

Le numéro d'imputation budgétaire pour la contribution Ville - MICC (1 095 \$) :
2101-0014000-101292-07289-61900-016491-0000-000000-000000-000000-000000

Les crédits ont été réservés par demande d'achat. Cette dépense est entièrement assumée par le service corporatif.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1081211003

CA08 16 0180

CESSION À LA COMPAGNIE «ROXBORO EXCAVATION INC.» D'UNE PARTIE DU DROIT DE L'ARRONDISSEMENT D'ENTREPOSER SES NEIGES USÉES AU SITE SITUÉ DANS L'ARRONDISSEMENT LASALLE, POUR UN VOLUME DE 80 000 M³ À 1,18 \$/M³ POUR LA SAISON 2008-2009

Monsieur le conseiller Claude B. Piquette dénonce un possible conflit d'intérêts à l'égard de ce point et s'abstient par conséquent de voter et de prendre part aux délibérations qui portent sur celui-ci.

Attendu que lors de sa séance spéciale tenue le 21 septembre 1998, le conseil de l'ancienne Ville d'Outremont a, par l'adoption de sa résolution n° 981-09-35, conclu avec la Société de gestion des neiges usées Ville-Marie inc. un contrat ayant pour objet la cession des droits de cette dernière d'utiliser un site situé dans le territoire de l'ancienne Ville de LaSalle afin d'y entreposer ses neiges usées jusqu'à concurrence d'un volume annuel de 250 000 m³ ;

Attendu qu'en plus de ce site, l'arrondissement jouit d'un droit d'entreposer un volume annuel de 30 000 m³ de neiges usées à la carrière Saint-Michel;

Attendu qu'en vertu de la clause 5 du contrat conclu avec la Société de gestion des neiges usées Ville-Marie inc., l'arrondissement peut céder, pour une année seulement, une partie de son droit d'entreposer ses neiges usées au site situé dans l'arrondissement de LaSalle;

Attendu que lors de sa séance spéciale tenue le 31 octobre 2003, le conseil a, par l'adoption de sa résolution n° CA03 160266, conclu avec la société Roxboro Excavation inc. un contrat d'une durée d'un an ayant pour objet la cession, jusqu'à concurrence d'un volume de 100 000 m³, d'une partie de son droit d'entreposer ses neiges usées au site situé dans l'arrondissement de LaSalle, et ce, en considération d'un prix unitaire de 0,75 \$/m³;

Attendu que lors de sa séance ordinaire tenue le 6 décembre 2004, le conseil a, par l'adoption de sa résolution n° CA04 160279, conclu avec la société Roxboro Excavation inc. un contrat d'une durée d'un an ayant pour objet la cession, jusqu'à concurrence d'un volume de 80 000 m³, d'une partie de son droit d'entreposer ses neiges usées au site situé dans l'arrondissement de LaSalle, et ce, en considération d'un prix unitaire de 1,15 \$/m³;

Attendu que lors de sa séance spéciale tenue le 5 décembre 2005, le conseil a, par l'adoption de sa résolution n° CA05 160185, conclu avec la société Roxboro Excavation inc. un contrat d'une durée d'un an ayant pour objet la cession, jusqu'à concurrence d'un volume de 100 000 m³, d'une partie de son droit d'entreposer ses neiges usées au site situé dans l'arrondissement de LaSalle, et ce, en considération d'un prix unitaire de 1,15 \$/m³;

Attendu que lors de sa séance générale tenue le 6 novembre 2006, le conseil a, par l'adoption de sa résolution n° CA06 160139, conclu avec la société Roxboro Excavation inc. un contrat d'une durée d'un an ayant pour objet la cession, jusqu'à concurrence d'un volume de 80 000 m³, d'une partie de son droit d'entreposer ses neiges usées au site situé dans l'arrondissement de LaSalle, et ce, en considération d'un prix unitaire de 1,16 \$/m³;

Attendu que lors de sa séance générale tenue le 14 janvier 2008, le conseil a, par l'adoption de sa résolution n° CA06 160003, conclu avec la société Roxboro Excavation inc. un contrat d'une durée d'un an ayant pour objet la cession, jusqu'à concurrence d'un volume de 80 000 m³, d'une partie de son droit d'entreposer ses neiges usées au site situé dans l'arrondissement de LaSalle, et ce, en considération d'un prix unitaire de 1,16 \$/m³;

Attendu qu'en date du 6 octobre 2008, cette société a demandé à l'arrondissement de lui céder pour une nouvelle année, jusqu'à concurrence d'un volume de 80 000 m³, une partie de son droit d'entreposer ses neiges usées au site situé dans l'arrondissement de LaSalle, et ce, en considération d'un prix unitaire de 1,18 \$/m³;

Il est proposé par Marie Potvin

Appuyé par Ana Nunes

De conclure avec la société *Roxboro Excavation inc.* un contrat, d'une durée d'un an pour la saison 2008-2009, ayant pour objet la cession d'une partie du droit de l'arrondissement d'entreposer ses neiges usées au site situé dans l'arrondissement de LaSalle, et ce, jusqu'à concurrence d'un volume de 80 000 m³ et en considération d'un prix unitaire de 1,18 \$/m³, en considération d'un montant de 94 815 \$.

D'autoriser le directeur de l'arrondissement à signer pour et au nom de l'arrondissement d'Outremont, le projet d'entente à intervenir avec la société «Roxboro Excavation Inc.», le tout, selon les termes et conditions prévus à l'article 5 de l'entente intervenue entre la Ville d'Outremont et la Société de gestion des neiges Ville-Marie Inc., le 1er octobre 1998.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1081909029

CA08 16 0181

AUTORISER UN VIREMENT BUDGÉTAIRE DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT AU PTI 2007 D'UN MONTANT DE 23 500 \$ AFIN DE FINALISER LE PAIEMENT À LA FIRME «SIMARD BEAUDRY INC.» POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION, DE PLANAGE, DE RECONSTRUCTION DE CHAUSSÉES SOUPLES ET DE RÉFECTION DE TROTTOIRS SUR LE TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Ana Nunes

D'autoriser une affectation du budget de fonctionnement au paiement d'une dépense en immobilisations de 2007 soit au montant de 23 500 \$ (net) afin de finaliser le paiement dû à la firme «Simard Beaudry inc.» pour des travaux de réfection, de planage, de reconstruction de chaussées souples et de réfection de trottoirs en 2007;

D'imputer cette dépense après avoir opéré le virement budgétaire, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1081909031

CA08 16 0182

RAPPORT SUR LES EMBAUCHES ET LES DÉPARTS POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2008

La mairesse indique que conformément à l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), le directeur de l'arrondissement dépose, en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués par l'article 5 du *Règlement sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires de l'arrondissement* (AO-3), la liste des embauches et départs au cours du mois de septembre 2008.

30.02

CA08 16 0183

DÉPÔT DES BONS DE COMMANDE POUR LA PÉRIODE DU 16 SEPTEMBRE 2008 AU 15 OCTOBRE 2008 APPROUVÉS PAR LES FONCTIONNAIRES EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

La mairesse indique que ce point vise le dépôt des bons de commande, pour la période du 16 septembre 2008 au 15 octobre 2008, approuvés par les fonctionnaires en vertu du pouvoir délégué par le conseil d'arrondissement.

30.03 1082861017

CA08 16 0184

APPROBATION DES DEMANDES DE PAIEMENT SANS BON DE COMMANDE AU COURS DE LA PÉRIODE S'ÉTENDANT DU 16 SEPTEMBRE 2008 AU 15 OCTOBRE 2008 APPROUVÉS PAR LES FONCTIONNAIRES EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

La mairesse indique que ce point vise le dépôt des demandes de paiement sans bon de commande au cours de la période s'étendant du 16 septembre au 15 octobre 2008 approuvés par les fonctionnaires en vertu du pouvoir délégué par le conseil d'arrondissement

30.04 1082861018

CA08 16 0185

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA TARIFICATION

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), le conseiller Claude B. Piquette donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de Règlement modifiant le Règlement sur la tarification sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement. Ce règlement a pour objet notamment de modifier certains tarifs du service des loisirs et de la culture et le tarif pour la célébration des mariages.

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, le conseiller Claude B. Piquette demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.01 1081867018

CA08 16 0186

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 36 000\$ POUR L'ACQUISITION DE MATÉRIEL INFORMATIQUE

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Marie Potvin donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de Règlement autorisant un emprunt de 36 000\$ pour de matériel informatique sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement. Ce projet de règlement a pour objet de financer l'achat d'ordinateurs pour le conseil sans papier et des ordinateurs-véhiculaires.

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Marie Potvin demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.02 1081867019

CA08 16 0187

ADOPTION DU RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (1177), LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (1189) ET LE

RÈGLEMENT CONCERNANT LES PERMIS ET CERTIFICATS (1176), NOTAMMENT AUX FINS D'ASSURER LA CONFORMITÉ AU PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Attendu que lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 octobre 2008, la conseillère Ana Nunes conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, a donné un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement de concordance modifiant le Règlement de zonage (1177), le Règlement concernant les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (1189) et le Règlement concernant les permis et certificats (1176), notamment aux fins d'assurer la conformité au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal serait présenté pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil;

Attendu qu'en raison du fait qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture et que le maire mentionne l'objet du règlement la lecture du règlement n'est pas nécessaire;

Attendu que le secrétaire de l'arrondissement fait lecture des articles qui ont été modifiés suite à la consultation publique tenue le 21 octobre 2008;

Attendu qu'il y a maintenant lieu d'adopter le Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177), le Règlement concernant les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (1189) et le Règlement concernant les permis et certificats (1176), notamment aux fins d'assurer la conformité au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal;

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Louis Moffatt

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177), le Règlement concernant les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (1189) et le Règlement concernant les permis et certificats (1176), notamment aux fins d'assurer la conformité au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal

D'autoriser le secrétaire de l'arrondissement à attribuer un numéro à ce règlement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1081899043

CA08 16 0188

APPROBATION PAR RÉOLUTION DE CINQ PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE EN VERTU DU RÈGLEMENT 1189 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

Attendu qu'en vertu de l'article 4.1 du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (1189), toute demande de permis de construction d'un immeuble affectant son apparence extérieure est assujettie à l'approbation préalable par le conseil d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu qu'en vertu de l'article 4.4 du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (1189) de ce règlement, toute demande en matière d'affichage est assujettie à l'approbation préalable par le conseil d'un plan d'implantation et d'intégration;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a récemment recommandé au conseil d'approuver des plans d'implantation et d'intégration architecturale portant sur les immeubles situés aux 334, chemin de la Côte-Ste-Catherine 189, avenue Springgrove, 10, avenue Glencoe, 749, avenue Davaar et 1344, avenue Van Horne et ce, sous certaines conditions;

Attendu qu'à l'instar du comité consultatif d'urbanisme, le conseil estime ces projets recevables du point de vue de leur intégration architecturale;

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Louis Moffatt

D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale suivants qui ont respectivement pour objet :

- 1) l'agrandissement du bâtiment principal au 334, chemin de la Côte-Ste-Catherine;
- 2) l'agrandissement du bâtiment principal au 189, avenue Springgrove;
- 3) l'ajout d'un auvent au 1344, avenue Van Horne;
- 4) l'agrandissement du bâtiment principal au 749, avenue Davaar;
- 5) l'agrandissement du bâtiment principal au 10, avenue Glencoe;

lesquelles approbations s'appliquent aux recommandations et réserves formulées par le Comité consultatif d'urbanisme ainsi qu'aux plans joints à chacun des dossiers faisant partie de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1081899044

CA08 16 0189

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA PROCÉDURE DES SÉANCES DU CONSEIL

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Marie Potvin donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de Règlement modifiant le Règlement sur la procédure des séances du conseil sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement afin notamment de prévoir un préambule d'une minute avant la question.

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Marie Potvin demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.06 1081867020

DÉPÔT DE COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS DE COMITÉS CONSULTATIFS DE CITOYENS

La mairesse indique qu'il s'agit du dépôt du compte rendu de la réunion du comité consultatif suivant :

Comité sur les arts et la culture du 28 mai 2008

Le compte rendu sera transmis à la bibliothèque par le secrétaire d'arrondissement le ou avant le 6 novembre 2008.

70.01

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La présidente invite les membres du public à la deuxième période de questions. La période au cours de laquelle les personnes présentes posent des questions au conseil se tient de 21 h 36 à 20 h 55.

70.02

CITOYEN	SUJET
---------	-------

CITOYEN	SUJET
Alberto Sterzi	Piste cyclable et sortie d'entrées charretières
Sam Bock	Implication des citoyens dans le plan de transport
Francine Leduc	Manque d'information dans le dossier de la piste cyclable
Marc Vanier-Vincent	Modifications caserne de pompiers

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, madame la mairesse déclare la séance close. La séance est levée à 20 h55
70.03

Marie Cinq-Mars
Mairesse de l'arrondissement

Marie-France Paquet
Secrétaire de l'arrondissement

J'approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordres contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

Marie Cinq-Mars
Mairesse de l'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 1^{er} décembre 2008.